

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2016

EGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4064)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 64

présenté par
M. Said

ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« d'accès aux services publics, à l'information et à la culture ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un diagnostic en matière d'accès aux services publics, à l'information et à la culture est nécessaire afin de proposer des actions d'amélioration relevant de ces domaines.